

RÉGLEMENT BOOT CAMP FAMILLE 2025

Dimanche 18 mai 2025 de 09h30 à 11h30 commune : Le Cannet

1. PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

Le « Boot Camp Famille 2025 » est une expérience immersive et sportive destinée à réunir petits et grands dans un cadre dynamique et convivial. Cette activité propose divers ateliers sportifs, de réflexion, de stratégie et de défis collectifs favorisant la cohésion, le dépassement de soi et le plaisir en plein air.

L'événement réunira 200 participants âgés de 8 à 70 ans et sera encadré par une équipe d'éducateurs sportifs de L'ESAM st Vallier de Thiey et de la ville de Le Cannet.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Âge minimum : 8 ans - Âge maximum : 70 ans

Tout participant âgé de moins de 18 ans qui participe à l'évènement, doit être accompagné par un adulte (parents ou un tuteur légal) qui prendra la responsabilité de sa sécurité et de son bien être pendant l'évènement.

Un certificat médical de non contre indication à la pratique des activités physiques et sportives est recommandé.

Si vous validez votre inscription ou celle d'un mineur, sans certificat médical, vous devez cocher la case sur le portail d'inscription : attestation sur l'honneur.

RÉGLEMENT BOOT CAMP FAMILLE 2025

Dimanche 18 mai 2025 de 09h30 à 11h30 commune : Le Cannet

3. DÉROULÉ DU BOOT CAMP

L'événement se compose des étapes suivantes :

- 1. Accueil et formation des équipes** : Chaque participant est intégré à une équipe pour favoriser l'entraide. Les familles resteront au maximum ensemble.
- 2. Grimage militaire** : Un maquillage simple de camouflage est proposé pour une immersion totale.
- 3. Échauffement collectif** : Séance d'échauffement obligatoire encadrée par des professionnels.
- 4. Lancement des épreuves** : Parcours du combattant, défis sportifs et épreuves tactiques.
- 5. Résultats remise du prix « Boot Camp Famille 2025 »** : Célébration des performances et moment convivial.
- 6. Clôture de l'événement** : Retour d'expérience et partage de souvenirs.

4. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Respect des consignes des encadrants : Toutes les consignes de sécurité recommandée par l'équipe encadrante doivent être strictement appliquées.

Comportement respectueux : Toute attitude violente, dangereuse ou inappropriée entraînera une exclusion immédiate.

Conditions météorologiques : L'événement se déroule quelles que soient les conditions climatiques, sauf en cas d'alerte météo (vigilance orange ou rouge).

RÉGLEMENT BOOT CAMP FAMILLE 2025

Dimanche 18 mai 2025 de 09h30 à 11h30 commune : Le Cannet

5. ÉQUIPEMENT NECESSAIRE

L'activité boot camp se pratique en extérieur toute l'année. Afin que chaque participant puisse être pleinement apte et en bonnes conditions de pratique voici ci-dessous l'équipement nécessaire :

- ✓ Être en tenue de sport (jogging/legging)
- ✓ Avoir une bonne paire de basket
- ✓ Le tout prêt à être salis et/ou abimés

Prévoir un petit sac à dos comprenant :

- ✓ Une casquette
- ✓ Une gourde de minimum 1L
- ✓ En fonction de la météo un k-way et un pantalon de pluie

Les tongs et sandales sont interdites

Pour une immersion totale un dress code aux couleurs sombres / kaki / militaires sont les bienvenues.

Attention : si la tenue n'est pas adaptée l'équipe encadrante sera en mesure de refuser la participation du pratiquant.

6. RESPONSABILITÉ

Chaque participant reste responsable de ses effets personnels.

En cas de blessure, une équipe de secours sera présente sur place.

RÉGLEMENT BOOT CAMP FAMILLE 2025

Dimanche 18 mai 2025 de 09h30 à 11h30 commune : Le Cannet

7. ASSURANCE

L'ESAM, organisateur de l'évènement « Boot Camp Famille 2025 » souscrit à une assurance en responsabilité civile professionnelle. La ville de Le Cannet mettant ses espaces publics à disposition, souscrit également à ses propres assurances.

En participant à cet évènement tous les participants attestent avoir un contrat d'assurance « garantie des accidents de la vie » pour les blessures que vous vous causez à vous-même. Aussi une garantie responsabilité civile pour les blessures que vous causez à une autre personne peut être prévue à votre contrat d'habitation.

Toutefois ce contrat peut exclure la pratique de certains sports. De ce fait nous informons les participants de l'utilité d'adopter une assurance dite individuelle corporelle qui couvre les dépenses résultant de dommages corporels qu'ils pourraient s'infliger à eux-mêmes dans la pratique du sport sans intervention d'un tiers. En vous inscrivant à cet évènement vous attestez avoir été informés.

8. DROIT À L'IMAGE

En participant à cet événement, vous acceptez que des photos et vidéos puissent être prises et utilisées pour la communication de l'évènement par les organisateurs. Pour toute opposition, veuillez en informer l'organisation par écrit 15 jours avant la date de l'évènement.

9. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne selon les places disponibles.

10. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription implique l'acceptation totale de ce règlement. L'ESAM Saint Vallier de Thieu et la ville de Le Cannet vous attend pour une expérience inoubliable !